

Fuite sans retour pour les migrants en Méditerranée

Immigration . Le 21 mai, une barque chargée de cinquante-trois migrants disparaissait au large de Malte. Depuis, dix-huit corps ont été repêchés par la marine française et ramenés hier à Toulon.

La fermeture des frontières européennes à toute possibilité d'accueillir décemment des demandeurs d'asile et des migrants qui fuient la misère, sans prendre le temps d'en examiner les attendus, continue ses ravages. Hier, en fin d'après-midi, le nouveau ministre de l'Immigration, Brice Hortefeux, s'est rendu à Toulon, pour accueillir la frégate française la Motte-Piquet qui a repêché dix-huit corps, vendredi, au large de Malte.

Des corps qui flottaient depuis au moins trois jours dans les eaux internationales, selon les sources françaises, dans les eaux libyennes, selon les sources maltaises. Leur état de décomposition rend impossible toute identification et il faudra procéder à des analyses d'ADN pour permettre à des familles en mesure de réclamer les corps de pouvoir le faire sans erreur. Les cadavres seront inhumés en France en attendant cette hypothétique reconnaissance.

Le 21 mai, un avion de l'armée maltaise avait repéré une barque chargée de cinquante-trois personnes, mais l'embarcation n'avait pas été retrouvée, malgré les recherches diligentées par les autorités de l'île. Samedi, treize personnes, originaires de Côte d'Ivoire, du Nigeria et du Ghana, ont débarqué d'une barque de cinq mètres, interceptée au sud de la Sicile, et ont été dirigées vers un centre de rétention. Le même jour, les garde-côtes italiens ont intercepté une autre embarcation, avec vingt-huit personnes à bord, dont quatre femmes et deux enfants. Dans la nuit de jeudi à vendredi, ils avaient arraisonné une embarcation avec cinquante-quatre personnes à une soixantaine de kilomètres des côtes de Lampedusa. Des migrants ont aussi débarqué sur la côte occidentale de la Sardaigne. Les Maltais, alertés par un chalutier italien, ont secouru trente-quatre migrants, dont sept femmes, à quelques kilomètres de l'île, et à vingt-sept autres, somaliens, dont des femmes et des enfants, accrochés à un élevage flottant de thons. C'était la troisième opération de ce type en trois jours. Samedi déjà, un remorqueur espagnol avait pris en charge vingt-six migrants accrochés à une cage servant à l'élevage, alors que les autorités maltaises avaient refusé de les secourir, au prétexte qu'ils étaient dans les eaux libyennes au moment du sauvetage... Le navire espagnol avait juste assez de vivres et d'eau pour ses six membres d'équipage et le gouvernement espagnol a dû envoyer un navire d'assistance qui n'arrivera au contact que mercredi.

Le ministre espagnol du Travail et des Affaires sociales a appelé tous les États de l'Union européenne, dont Malte fait partie, à respecter les lois en matière de sauvetage et d'assistance en haute mer. La Commission européenne, qui ne veut pas critiquer l'attitude des autorités maltaises, a annoncé avoir lancé « une étude sur l'analyse des lois maritimes applicables » dans ces cas-là.

Ce qui en dit long sur ce qui se passe quand les informations peuvent être mises sous le boisseau. De fait, Malte ne respecte pas la législation européenne sur le droit d'asile, elle a pourtant bel et bien été admise dans la communauté européenne. Autre bouc émissaire facile, la Libye, accusée aujourd'hui, « de ne pas jouer le jeu » d'État tampon. Les larmes de crocodiles sont aisées et la feinte indignation sur le non-respect des droits de l'homme récurrente. Tant que l'Union européenne et la France continueront de regarder le problème par le petit bout de leur lorgnette xénophobe, il n'y a aucune raison que s'arrête ce massacre de civils anonymes, victimes d'une « guerre » de plus en plus sophistiquée contre l'immigration clandestine.

Émilie Rive